

Les déchets doivent être présentés à la collecte exclusivement sur le domaine public. Les OMR, EMB/JRM et DV doivent être présentés dans les conteneurs qui leurs sont destinés, exempts d'éléments indésirables.

2.2.2 Fréquence et horaires de collecte

Les fréquences de collecte sont définies par la Communauté d'agglomération en fonction de la morphologie urbaine. D'une manière générale :

- Les ordures ménagères sont collectées 1 à 2 fois par semaine
- Les emballages et journaux-revues-magazines en mélange sont collectés 1 fois par semaine
- Les déchets végétaux sont collectés une fois par semaine de mars à décembre et 1 fois par quinzaine en janvier et février.
- Les encombrants sont collectés sur rendez-vous pris auprès du service selon un calendrier et un zonage défini par la Communauté d'agglomération, chaque secteur étant desservi au moins une fois par semaine.

D'une manière générale, les bacs sont présentés sur le trottoir devant chaque parcelle concernée, entre 18h00 et 4h00 pour les collectes du matin, et à partir de 11h30 pour les collectes de l'après-midi. Les bacs sont rentrés par les usagers dès que possible après le passage de la benne, et sont tolérés sur la voie publique jusqu'à la fin du jour de collecte.

Pour les encombrants, les objets doivent être déposés sur le domaine public, au plus tard à 7h00 le jour de la collecte.

Les usagers peuvent obtenir des informations sur les jours et horaires de collecte auprès des services de la Communauté d'agglomération. Ces informations ainsi que les consignes de tri font également l'objet d'un aide-mémoire annuel, distribué à tous les usagers.

2.2.3 Cas des jours fériés

La collecte n'est pas effectuée les jours fériés. Si les jours fériés chômés tombent un jour normal de collecte, la collecte sera reportée le lendemain.

2.3 Collecte en apport volontaire

2.3.1 Définition

L'apport volontaire est un mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur ne dispose pas d'un contenant individuel ou le groupe d'habitation ou d'utilisateurs auquel il appartient. Tour(s)Plus met à disposition de ces utilisateurs un réseau de contenants répartis régulièrement sur le territoire. Le maillage dépend du flux collecté et du nombre de logements auxquels sont rattachés les points d'apport volontaires.